

LE 2 AOÛT 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 2 août 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Avant de commencer l'assemblée, M. le maire fait la lecture de l'avis de levée d'interdiction d'arrosage qui a été émis le 30 juillet dernier et publié le même jour sur le site Internet de la Ville.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**284-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 5 juillet 2010 – Séance extraordinaire du 15 juillet 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**285-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2010.

### **Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**286-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 31 juillet 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 23 juillet 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois de juillet 2010, totalisant une somme de 588 622,06 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 276 229,22 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Règlement numéro 5-2008 – Abandon de la procédure d'adoption de la disposition visant à ajouter l'usage commercial d'entreposage intérieur dans la zone résidentielle Rb51**

---

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2008, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le second projet de règlement numéro 5-2008, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage commercial d'entreposage intérieur dans la zone résidentielle Rb51, afin de diminuer les marges de recul minimales pour l'implantation d'un bâtiment dans la zone industrielle Ib1, et afin d'implanter une zone de protection dans la zone industrielle Ib1;

CONSIDÉRANT que, le 28 avril 2008, la greffière a, à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, émis un certificat attestant qu'une disposition du règlement numéro 5-2008, soit celle concernant l'ajout de l'usage commercial d'entreposage intérieur dans la zone résidentielle Rb51, a fait l'objet d'une demande valide en provenance de personnes habiles à voter;

CONFORMÉMENT aux termes de l'article 559 la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**287-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER le retrait de la disposition du projet de règlement numéro 5-2008 qui concerne l'ajout de l'usage commercial d'entreposage intérieur dans la zone résidentielle Rb51.

**Rapport financier consolidé et rapport du vérificateur externe – Dépôt**

Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil le rapport financier consolidé de la Ville de La Pocatière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, ainsi que le rapport du vérificateur pour la même période. Un avis public de ce dépôt a été publié le 21 juillet dernier. Copie de ces rapports sera transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que prévu à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

M. le maire informe les contribuables présents des grandes lignes de ce rapport financier. Un extrait du rapport financier est mis à la disposition des contribuables, pour leur information.

**Nomination du maire suppléant ou de la mairesse suppléante**

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent que la fonction de maire suppléant soit assurée à tour de rôle par chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Darveau qui remplit cette fonction depuis novembre 2009, ce dont M. le maire le remercie;

**288-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau soit nommée mairesse suppléante à compter de ce jour jusqu'à son remplacement par le conseil municipal;

QU'en cette qualité de mairesse suppléante de la Ville de La Pocatière, M<sup>me</sup> Lise Garneau soit également désignée, pour la même période, substitut du maire à la table des maires de la MRC de Kamouraska;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Garneau dans le cadre de l'exercice de cette fonction lui soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Compte recevable – Radiation**

**289-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les Services administratifs de la Ville à procéder à la radiation de la somme de 1 572,38 \$ due sur la fiche de contribuable portant le numéro de matricule F 3746 61 5008.00 0000, de même que de tous les intérêts journaliers accrus sur cette somme.

**Services professionnels d'un architecte paysagiste – Réaménagement du parc du secteur ouest – Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de trois fournisseurs pour retenir les services professionnels d'un architecte paysagiste requis dans le dossier du réaménagement du Parc du secteur Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, qui a procédé à l'analyse des deux soumissions reçues;

**290-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RETENIR les services professionnels du Groupe IBI/DAA, de Québec, dans le cadre du projet de réaménagement du Parc du secteur Ouest, et de décréter à cette fin une dépense de 21 303 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009;

QUE les documents de l'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jean-François Lamarre soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le règlement d'emprunt numéro 6-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Centre Bombardier – Passage donnant accès aux gradins, côté est - Installation d'une porte – Veto du maire**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2010, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 267-2010 qui se lit comme suit :

*DE DÉCRÉTER les travaux d'installation d'une porte dans le passage donnant accès aux gradins, du côté est du Centre Bombardier;*

*D'AUTORISER l'achat de la porte chez Porte Royale (2005), de Rivière-du-Loup, au montant de 6 543 \$, toutes taxes en sus;*

*DE CONFIER les travaux d'électricité nécessaires à l'installation de cette porte à l'entreprise Votre docteur électrique inc., de Rivière-Ouelle, pour un montant de 298,73 \$, toutes taxes en sus;*

*DE PAYER le coût de ces travaux à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008;*

*D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.*

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le maire a avisé la greffière qu'il n'approuvait pas cette dépense et qu'il a refusé de signer cette résolution;

CONSIDÉRANT que, dans une telle éventualité, la greffière doit soumettre de nouveau la résolution au conseil municipal pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

CONSIDÉRANT que les vérifications effectuées démontrent qu'il est possible de procéder à un aménagement différent, à meilleur coût;

**291-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'après reconsidération, le conseil municipal décrète ne pas approuver de nouveau la résolution numéro 267-2010 et, en conséquence, l'abroger à toutes fins que de droit.

**Centre Bombardier – Passage donnant accès aux gradins, côté est - Installation d'une porte – Octroi du contrat**

**292-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER les travaux d'installation d'une porte dans le passage donnant accès aux gradins, du côté est du Centre Bombardier, et d'octroyer le contrat à l'entreprise Vitrierie L.C. inc., de Montmagny;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 3 041 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008;

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Centre Bombardier – Restaurant – Installation d'un compteur client**

**293-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER les travaux d'installation d'un compteur client afin de mesurer la consommation d'électricité au restaurant du Centre Bombardier et d'octroyer le contrat à l'entreprise Votre docteur électrique inc., de Rivière-Ouelle;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 1 950 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes amassées dans le cadre de la campagne de financement pour la construction du Centre Bombardier;

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes amassées dans le cadre de la campagne de financement pour la construction du Centre Bombardier.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Fourniture de matériel d'identification et de signalisation –  
Contrat octroyé à S-Pace Signalétique inc. – Coût additionnel**

**294-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise S-Pace Signalétique inc. d'une somme de 1 000 \$, toutes taxes en sus, représentant une partie de l'augmentation imprévue des coûts pour l'impression des toiles de l'enseigne de l'autoroute 20;

DE PAYER cette somme à même le surplus libre de la Ville, lorsque les travaux seront complètement terminés à la satisfaction de la Ville, lesdits travaux devant être achevés au plus tard le 30 août 2010;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Taillefer, conseillère aux communications, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Offre de services de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent –  
Matières résiduelles - Plan d'accompagnement 2010**

CONSIDÉRANT que la Ville doit viser l'atteinte des objectifs fixés par la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet le conseil municipal maintient comme objectif de favoriser le développement durable sur le territoire de la Ville et de réduire les quantités de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT que la réussite des actions mises en place par la Ville dépend en majeure partie de la collaboration des contribuables, tant des particuliers que des institutions, commerces et industries;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer les contribuables sur les actions posées par la Ville, de les sensibiliser et de solliciter leur collaboration;

**295-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) pour un plan d'accompagnement sur la gestion intégrée des matières résiduelles, tel que plus amplement décrit à la proposition de juillet 2010, et de décréter à cette fin une dépense de 11 950 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, le contrat à intervenir avec Co-éco ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Hiver 2010-2011 – Location d'un bouteur avec opérateur – Appel d'offres**

**296-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à 4 août 2010

l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le devis de l'appel d'offres relatif à la location d'un bouteur avec opérateur, à la saison hivernale 2010-2011, et d'autoriser M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à procéder à cet appel d'offres.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la publication de l'appel d'offres, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Hiver 2010-2011 – Location d'une chargeuse – Appel d'offres**

Ce point est retiré.

#### **Hiver 2010-2011 – Location d'une niveleuse avec opérateur – Appel d'offres**

**297-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le devis de l'appel d'offres relatif à la location d'une niveleuse avec opérateur, à la saison hivernale 2010-2011, et d'autoriser M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à procéder à cet appel d'offres.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la publication de l'appel d'offres, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Hivers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 – Location d'une chenillette avec opérateur – Appel d'offres**

**298-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le devis de l'appel d'offres relatif à la location d'une chenillette avec opérateur, pour les saisons hivernales 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, et d'autoriser M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à procéder à cet appel d'offres.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la publication de l'appel d'offres, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Hiver 2010-2011 – Surveillance de l'état des routes et transmission d'informations au ministère des Transports du Québec**

**299-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le devis relatif à l'appel d'offres de services pour la surveillance de l'état des routes de la Ville de La Pocatière à la saison hivernale 2010-2011 et la transmission d'informations au ministère des Transports du Québec, et d'autoriser M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à procéder à cet appel d'offres.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la publication de l'appel d'offres, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Les Rendez-vous du cinéma québécois – Édition 2010 –  
Partenariat – Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT que l'on offre à la Ville le statut de partenaire associé pour l'édition 2010 de la Tournée des Rendez-vous du cinéma québécois, qui s'arrêtera à La Pocatière les 27 et 28 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte de commanditer cet événement en contribuant pour une somme de 500 \$;

**300-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente de partenariat entre Les Rendez-vous du cinéma québécois et la Ville de La Pocatière, et d'autoriser M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Bail intervenu avec la Commission scolaire de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup - Avenant de modification - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a loué de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup certains locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 1011, 6<sup>e</sup> Avenue, à La Pocatière;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportées aux dispositions dudit bail;

**301-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, l'Avenant numéro 1 au bail B-2010-20, modifiant la description des lieux loués (clause 2.1) et les termes relatifs au coût du loyer (clause 4), et d'autoriser M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Entente – Fourniture de services à la Corporation du Centre Bombardier**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Service intermunicipal de sécurité incendie – Vente d'un habit de lutte  
contre l'incendie, usagé, à la Ville de Montmagny**

**302-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE VENDRE à la Ville de Montmagny, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur, un habit usagé de lutte contre l'incendie, soit celui de M. Sébastien L'Arrivée-Lavoie, qui est dorénavant pompier pour cette ville, au prix de 1 200 \$, toutes taxes incluses, payable comptant à la prise de possession;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Service intermunicipal de sécurité incendie – Démission d'un pompier**

**303-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, avec effet à compter de ce jour, la démission de M. Mathieu Desjardins à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière.

**Programme de formation conduisant à une attestation d'études collégiales en gestion et gouvernance des municipalités – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que le personnel des municipalités doit contribuer selon son niveau de responsabilité à la gestion de la municipalité, dans le cadre de règles établies par les lois applicables, dont la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur la sécurité incendie*, et les règlements adoptés en vertu de celles-ci;

CONSIDÉRANT que le travail du personnel des municipalités est de plus en plus effectué dans un environnement informatisé et nécessite des activités de planification, d'analyse, d'organisation, de direction, de contrôle, de soutien et de formation;

CONSIDÉRANT que le personnel municipal a un rôle non négligeable de conseil et de soutien à l'égard du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le personnel municipal est porteur de l'image et des valeurs de la municipalité face aux contribuables et aux autres intervenants;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas au Québec, à ce jour, de programme de formation collégiale menant à un diplôme du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), pour le personnel municipal, voire pour les futurs élus;

CONSIDÉRANT qu'un tel programme devrait recevoir l'aval des associations liées au monde municipal, notamment l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités régionales de comté du Québec, la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, puisqu'il garantirait une formation de base à des personnes appelées à faire partie de leurs membres;

**304-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la démarche du Cégep de La Pocatière et de son Centre d'études collégiales de Montmagny, en partenariat avec les cégeps de la Région de Chaudière-Appalaches (Lévis-Lauzon, Beauce-Appalaches et Thetford-Mines), en regard du développement et de l'implantation d'un programme de formation et de perfectionnement conduisant à une Attestation d'études collégiales (AEC) en gestion et gouvernance des municipalités;

QUE la Ville de La Pocatière manifeste son intérêt pour que ce Programme de formation et de perfectionnement soit accessible à son personnel.

**Association des directeurs généraux des municipalités du Québec – Partage d'expériences entre DG**

**305-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à participer à une journée de réflexion et d'échange sur le thème *Les relations du DG avec son organisation interne : partage d'expériences et de pratiques d'affaires efficaces*, le 30 septembre prochain, à Boucherville;

QUE les frais encourus par M. Schmouth pour participer à cette activité lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.



Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Génératrice de la caserne – Lecture d'un courriel de l'ingénieur – Disposition autorisée lorsqu'il n'y a pas de mention spéciale au devis à l'effet que l'équipement doit être remis au propriétaire
- ✓ Coût du scrutin référendaire – Information disponible à date : un peu plus de 7 200 \$
- ✓ Séance extraordinaire du 15 juillet – Travaux pour l'espace traiteur
- ✓ Porte donnant accès au gradin, côté est – Contrat octroyé à meilleur coût
- ✓ Haies – Entretien déficient près des trottoirs et aux intersections des rues – Suggestion d'envoyer des avis aux propriétaires de ces emplacements

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**306-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 8 h 35.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE